
**Arrêté ministériel portant agrément de l'Autre lieu en tant
que partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl l'Autre lieu, sise chaussée de l'Ourthe 121, à 6900 Marche-en-Famenne est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl l'Autre lieu est agréée pour exercer les missions suivantes :

- aide sociale pour l'arrondissement judiciaire du Luxembourg,
- aide psychologique pour l'arrondissement judiciaire du Luxembourg,
- aide au lien pour l'arrondissement judiciaire du Luxembourg.

La dérogation aux titres requis concernant monsieur Michaël ISMENI est accordée.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.